



Bouches du Rhône

Comité Technique Paritaire Local

du 14 avril 2010

Le 14 avril 2010, un CTPL s'est tenu, sous la présidence du TPG des Bouches du Rhône.

L'ordre du jour portait principalement sur la formation professionnelle et la question de l'absentéisme.

● La Formation Professionnelle

En 2009, la formation professionnelle a représenté un total de 6214.5 jours/agent. 85.45% des actions sont celles relatives à la formation continue, 8.1% aux actions de formation initiale et 6.45% à la préparation aux examens et concours. Ce qui représente un total de 4474 bénéficiaires.

Ont été pointés, dans le cadre des choix de formation opérés nationalement avec les chantiers dits stratégiques, les gâchis considérables que cela a entraîné : formation à marche forcée (GAIA fin 2008 pour être substituée à un GAIA bis en 2009 différent du premier) ou, à contrario, des formations transformées en formation à distance, comme celles relatives à la mensualisation qui demande 22 heures de temps libre en poste comptable.

Un débat s'est alors organisé autour de la formation à distance : difficultés que les agents rencontrent pour la suivre en raison des surcharges de travail dans leur service et de l'approbation des chefs de postes. C'est pourquoi l'administration envisage de la réaliser au sein du service de la formation.

Ainsi que l'Union SNUI SUD TRESOR l'a souligné et de même que nous l'avons développé aux Conseils des Etudes des deux années précédentes, l'auto formation ne peut remplacer les échanges, l'interactivité formateurs/élèves, sources incomparables d'enrichissement ; c'est pourquoi nous avons insisté sur le fait de ne pas généraliser un tel type de formation.

Concernant la formation des SIP, la formation a été caractérisée comme une formation à minima.

L'UNION SNUI SUD TRESOR a, à nouveau, souligné la brièveté de ces formations pour apprendre pourtant un métier et a fait observer que des agents de SIP n'ont pu suivre celles-ci car ils ont été avertis trop tard pour pouvoir s'organiser d'autant que ces formations étaient réalisées à Marseille.

Par ailleurs, nous avons regretté les conditions restrictives du droit individuel à la formation (DIF), qui se sont d'ailleurs concrétisées par un seul agent bénéficiaire dans notre département.

Enfin, l'Union SNUI SUD TRESOR a dénoncé le fait que certains chefs de postes et services décident des formations à suivre au lieu et place des agents ou bien encore que des agents ne peuvent prétendre à certaines formations, y compris celles rentrant dans le champ d'exécution de leurs missions. Pour l'UNION SNUI SUD TRESOR, si la formation professionnelle doit répondre aux besoins des postes et services, elle doit le faire en associant étroitement les agents concernés d'une part et, d'autre part, elle doit avoir pour objet la satisfaction des aspirations des agents en termes d'évolution de leur carrière et de l'approfondissement de la connaissance de leur environnement professionnel. A moins d'avoir une conception restrictive et rétrograde de la formation professionnelle, celle-ci est un plus, un enrichissement et pour les postes et pour les agents. Et ceci est d'autant plus important avec les réductions d'effectifs, les départs à la retraite et le travail grandissant qui ne font qu'entraîner une perte du savoir.

La question du devenir du Centre de la Formation Professionnelle a été posée avec la création de la DRFIP. Le TPG a répondu que les deux filières allaient être rapprochées très tôt, d'ici l'été ; en effet, il est question d'un changement de locaux. A la question que nous avons posée relative aux effectifs, le TPG a répondu qu'à ce jour, il n'y avait pas d'intention de réduire les effectifs.

VOTES : CGT - UNION SNUI SUD TRESOR : ABSTENTION

FO - ADMINISTRATION : POUR

● *La Question de l'absentéisme*

Un point a été fait en la matière. Le taux d'absentéisme dans le département est de 9.35%. Le taux d'absentéisme plus élevé sur Arles (10.36%) est pour partie la conséquence de départs à la retraite. Rappelons que dans l'absentéisme est incluse la formation professionnelle, ce qui est une aberration comme cela a été souligné.

Il convient de remarquer que les postes les plus difficiles, tels que les TP 3/14, 2/15/16 et 12/13, sont ceux qui ont le taux d'absentéisme le plus élevé, entre 15 et 20%. Ces chiffres ne sont que le reflet du malaise, du manque de moyens et de l'absence d'intérêt que leur porte l'administration..

Le taux de couverture de l'absentéisme dans notre département est de 26.22% équipe de renfort et de remplacement et 25.61% vacataires. A Marseille, il est respectivement de 24.05% et de 29.90% ; à Aix en Provence, de 52.47% et 33.47% ; à Arles, 56.42% et 26.43%.

Un débat a tourné autour de l'équipe de renfort. Le taux de couverture par l'équipe de renfort sur Marseille est manifestement insuffisant, ce que l'administration n'a pu contredire. A été mis en avant la nécessité absolue de renforcer le nombre des équipiers. Le TPG a de nouveau mis en avant le profilage en fonction des métiers en matière de recrutement de ces derniers. Un débat riche s'en est suivi.

Pour l'UNION SNUI SUD TRESOR, les équipiers doivent être polyvalents ; il appartient à l'administration de leur donner accès aux formations compte tenu de la diversité des métiers dans la filière gestion publique. En ce qui concerne l'adaptation, la mobilité et la curiosité des métiers de la gestion publique, la question ne se pose pas puisque les agents postulent pour un tel poste en toute connaissance de cause.

● *Questions diverses*

- Nous avons interpellé une fois encore la direction sur les revendications de la **TP 3/14**. En effet, les agents attendent toujours la transcription des engagements oraux de la direction lors de sa visite dans le poste et lors de la rencontre des agents en grève le 30 mars. Le TPG a répondu que la note était en cours de rédaction.
- A la demande des agents du **SIP d'Istres**, nous avons demandé au TPG la suite donnée à la pétition que ces derniers lui ont remis, revendiquant la possibilité d'opter soit pour la cantine, soit pour les tickets restaurants. Réponse du TPG : en vertu de la règle ministérielle, il n'est pas possible d'avoir deux systèmes de restauration sur un même poste. De plus, quand il y a une cantine, c'est cette dernière qui prime.

Les Représentants de l'UNION SNUI SUD TRESOR 13 en CTPL

Agnès BONO - Doursaf AABIZANE

